



Fédération Française de Boxe
14 rue Scandicci
93508 Pantin Cedex

Pantin, le 16 mai 2024

Comité régional : 1 AUVERGNE-RHONE-ALPES
Réunion numéro : 01/24/008 du 18/05/2024 à 15:00:00
Lieu : CLERMONT-FERRAND
Salle : GYMNASSE RAYMOND PERRIER - 61 RUE DU RESSORT - 63100 CLERMONT-FERRAND
Organisateur : (1202) BC DE LA GAUTHIERE
BC DE LA GAUTHIERE

Affaire suivie par : Service Boxe Professionnelle
Téléphone : 01.49.42.23.71

PROGRAMME

HORS COMPETITION

CATEGORIE MI LOURDS EN 6X3
BRUGIROUX CHRISTOPHER (ELITES 2) VS KACEL NABIL (LUX)
ARBITRE DESIGNE PAR LE COMITE REGIONAL

CATEGORIE MI LOURDS EN 4X3
SELLOUM OMAR (ELITES 3) VS BELLO ABDOU RACHID (ELITES 2)
ARBITRE DESIGNE PAR LE COMITE REGIONAL

LES BOXEURS SUIVANTS ONT DÉJÀ TRANSMIS LES RÉSULTATS LISTÉS CI-APRÈS À LA FFB AINSI QUE LEUR SORTIE DE TERRITOIRE :

BOXEUR : KACEL NABIL(LUX)
IRM : 22/12/2023
ECG : 10/11/2023
EXAMENS OPHTALMOLOGIQUES : 16/11/2023
SEROLOGIES : HIV 07/03/2024, HA 07/03/2024, HB 07/03/2024, HC 07/03/2024

LE DELEGUE TRANSMET A LA F.F.B., SOUS 48 HEURES LE PROCÈS VERBAL DE RÉUNION. EN CE QUI CONCERNE LES COMBATS AMATEURS, IL TRANSMETS LE P.V. DIRECTEMENT A SON COMITÉ REGIONAL.

RAPPEL À L'ATTENTION DES ORGANISATEURS, DES CLUBS ET DES DÉLÉGUÉS DE RÉUNION.

LES OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

CONFORMÉMENT AU CODE SPORTIF, L'ESPACE OFFICIEL DE COMPÉTITION EST OBLIGATOIREMENT DÉLIMITÉ PAR DES BARRIÈRES.

CES BARRIÈRES SONT PLACÉES À 3,50 MÈTRES AU MINIMUM DU RING. L'UNIQUE ACCÈS À L'ESPACE OFFICIEL DE COMPÉTITION EST

OBLIGATOIREMENT CONTRÔLÉ.

LA PROTECTION DU PUBLIC, DES BOXEURS ET DES OFFICIELS DEVRA ÊTRE ASSURÉE TOUT AU LONG DE LA SOIRÉE ET SERA PLACÉE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU CLUB ORGANISATEUR, QUI DEVRA PRÉVOIR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SÉCURITÉ ADAPTÉ ET FIABLE.

LE OU LA DÉLÉGUÉE DE RÉUNION DEVRA S'ASSURER QUE CES DISPOSITIONS SONT SCRUPULEUSEMENT RESPECTÉES AVANT DE FAIRE DÉBUTER LA MANIFESTATION.

CONCERNANT LES BOXEURS ETRANGERS, EN CAS DE PROBLEME, UN MAIL PEUT ETRE ADRESSE AUX ADRESSES SUIVANTES :

BOXEPRO@FF-BOXE.COM; BOXEPRO2@FF-BOXE.COM

LE DELEGUE TRANSMET A LA F.F.B., SOUS 48 HEURES LE PROCÈS VERBAL DE RÉUNION. EN CE QUI CONCERNE LES COMBATS AMATEUR, IL TRANSMET LE P.V. DIRECTEMENT A SON COMITÉ REGIONAL.